

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

Samedi 22 et Dimanche 23 juin 2024 Grade 5A

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de PALAVAS

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV);
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 Le règlement de la classe Surprise.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information au CNP
- 3.2 Le PC course est situé au CNP, téléphone 04 67 68 97 38 et email cn.palavas@wanadoo.fr.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le CNP.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu.





6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Samedi 22 juin :	09 h 00	Inscriptions au club avec café-croissant offerts
	13 h 00	Briefing
	14 h 30	Premier signal d'avertissement

Retour à terre : rafraîchissements offerts dans les locaux du Cercle Nautique de Palavas à partir de 19 h Apéritif de bienvenue et repas des équipages

<u>Dimanche 23 juin</u> :	09 h 00	café-croissant offerts sur le quai
	9 h 30	Briefing sur le quai
	10 h 00	Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre

Le nombre maximal de courses par jour est de 5.

A partir de 18h: Palmarès

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 Il n'y aura pas de début de procédure après 15H30h le dimanche 23 juin.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Flamme Classe Surprise (blanc avec un point d'interrogation rouge)

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3 Les parcours seront de type: construits.

10. MARQUES

Les marques de départ, et de parcours sont sphériques de couleur Jaune, celle de changement de parcours est sphérique de couleur rouge et celle d'arrivée cylindrique de couleur jaune (type frite).

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les zones conchylicoles et la zone des 300 m si elle est balisée.

12. LE DEPART

- 12.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ. La procédure de départ pourra être retransmise en VHF par le Comité de Course. Une défaillance de la transmission VHF ne pourra pas donner droit à une demande de réparation. (ceci modifie la RCV 60.1(b).
- 12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord (bouée sous le vent cylindrique jaune).
- 12.3 En cas de départ anticipé d'un ou plusieurs bateaux (infractions aux RCV 29.1 et 30.1 non réparées, infractions aux 30.3 et 30.4), le Comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, BFD ou UFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée (une bouée « frite » de couleur jaune).
- 14.2 En cas de réduction de parcours la ligne sera entre le mât arborant le pavillon S et le côté parcours de la marque où se fera la réduction

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour *les surprises*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué et fini le parcours sont classés «DNF» (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.2 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de *60 minutes* après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au CNP.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au CNP. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera.
- 18.2 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.3 Le nombre maximal de courses est de 10
- 18.4 Courses retirées :
 - Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) sera mis en place au CNP.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 77.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Vedette du comité de couleur bleu Vedette blanche du mouilleur surmontée d'un pavillon du CNP

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire du départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **port.**

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Les surprises ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit en dehors du port.

28. PRIX

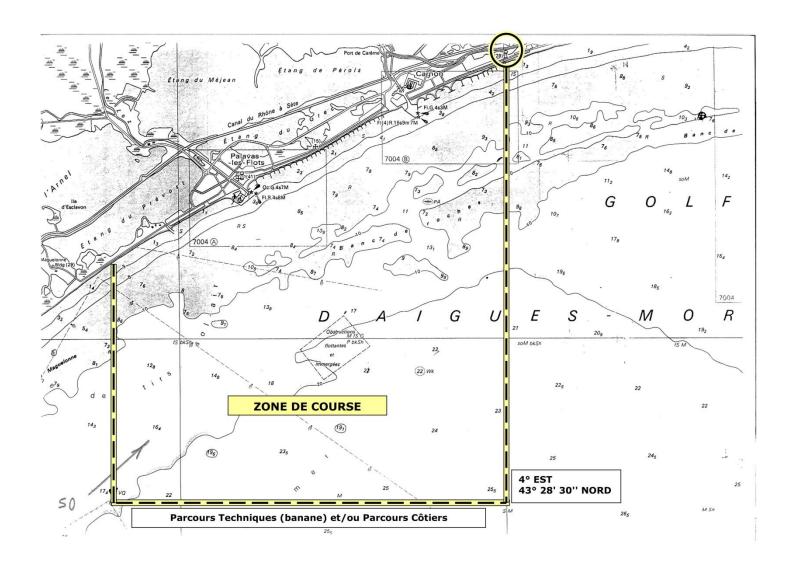
Les prix distribués seront à la discrétion de l'Organisateur

ARBITRES DESIGNES

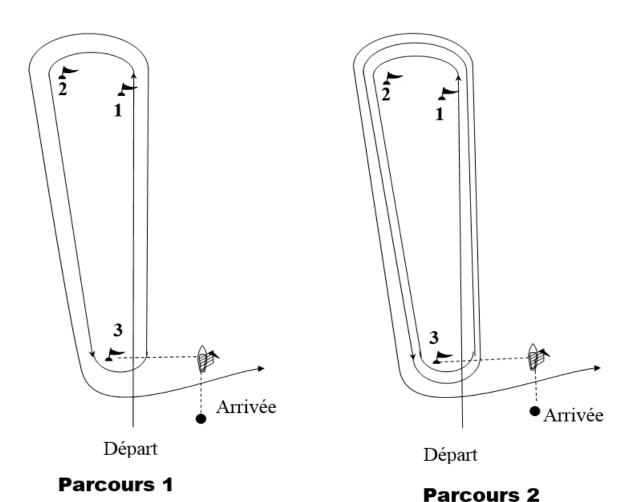
Président du comité de course : Hervé Tournassat

Président du jury : Jean-Luc Bort

ANNEXE ZONES DE COURSE



Annexe Parcours



Les marques 1, 2 et 3 sont à laisser à bâbord

<u>Parcours 1</u>: Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée

<u>Parcours 2</u>: Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée

En cas de changement de parcours la marque 2 ne sera pas remouillée